

DIM STEM-Pôle
« Cellules souches et médecine cellulaire »



APPEL A PROJETS INVESTISSEMENT
« EQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURE »
ANNEE 2010

Ouverture de l'appel à projets : 1^{er} décembre 2009
Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} mars 2010

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

A ce jour, 14 DIM ont été créés.

- Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation (Astrea)
 - Cancérologie (Canceropole)
 - Neurosciences et maladies neurodégénératives (Nerf)
 - Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité (Coddim)
 - Maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes (Malinf)
 - Cellules souches et médecine cellulaire (STEM-Pôle)
 - Santé, environnement, toxicologie (SEnT)
-
- Atomes ultra-froids (Ifraf)
 - Logiciels et systèmes complexes (Digiteo)
 - Optique, microélectronique, nanosciences (C'nano)
 - Problématiques transversales aux systèmes complexes (ISC)
-
- Développement soutenable (R2DS)
 - Problématiques du genre (Institut Emile du Chatelet)
 - Sciences économiques (Ecole d'Economie de Paris)

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Le STEM-Pôle coordonne la sélection du programme scientifique du DIM « Cellules souches et médecine cellulaire » qui sera proposé au financement de la Région Île de France.

La majorité des appels à projets émis par les DIM sont lancés conjointement le 1^{er} décembre 2009. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Pour les projets à l'interface entre plusieurs DIM, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs axes thématiques respectifs afin d'identifier l'appel à projets qui semble le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis sur un autre DIM.**

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



Règles de la Région pour les Investissements

- Les porteurs de projets doivent soumettre une déclaration sur l'honneur comme quoi le projet n'a pas fait l'objet d'un soutien dans le cadre de SESAME, d'un autre DIM, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de projets 2007-2013.
- De même, sont exclus les co-financements d'équipements inscrits aux programmes Genopole.
- Les projets, et donc les dépenses afférentes, doivent commencer avant le 31 décembre 2011. Le 1^{er} appel de fonds relatif aux investissements doit également être transmis avant le 31 décembre 2011.

Objectifs de l'aide

- Aider à la mise en œuvre d'infrastructures et d'équipements semi-lourds ouverts aux utilisateurs franciliens pertinents.
- Les soutiens seront attribués en fonction de la qualité scientifique de la ou des équipes demandeuses, de la plus-value scientifique de l'investissement proposé pour la communauté scientifique francilienne et de son caractère structurant local et régional. Les projets d'investissement peu fédérateurs pourront néanmoins être évalués en vue d'un co-financement si l'excellence et la pertinence scientifique du projet le justifient.

Bénéficiaires

- Etablissements publics de recherche et d'enseignement supérieur franciliens.
- Tout organisme privé ou parapublic de formation et de recherche à but non lucratif : grandes écoles, fondations ou associations, sociétés savantes, organisations internationales, autres ..., localisés en Ile-de-France.

Conditions d'éligibilité du projet

- Sont éligibles des programmes d'infrastructures ou d'équipements dont le coût total est **supérieur à 200 k€ HT**.
- **Seules les dépenses réalisées après la date du passage en Commission Permanente du Conseil régional sont éligibles à la subvention de la Région.**
- Ne sont pas éligibles :
 - les projets ayant été soutenus dans le cadre du CPER 2007-2013 par la Région,
 - les projets bénéficiant d'un co-financement équipement du Génopole,
 - les projets bénéficiant d'un co-financement dans le cadre d'un projet collaboratif labellisé par un pôle de compétitivité ou d'un autre DIM.
- Pour être éligibles :
 - L'équipe porteuse du projet doit être affiliée au DIM STEM-Pôle¹ et ne peut pas être affiliée à un autre DIM.

¹ Pour les équipes souhaitant une affiliation, contacter le chargé de mission.

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



- Les dossiers doivent provenir des équipes scientifiques affiliées au STEM-Pôle et non d'institutions (Université, IFR, UFR, Institut...).
- Pour des demandes consécutives de financements pour une même équipe, un rapport circonstancié d'installation et d'utilisation du précédent équipement, répondant aux conditions précisées dans le dossier de l'an dernier, devra être fourni. Un nouveau financement ne sera envisagé qu'après contrôle de la réalisation de cette première opération.
- Les porteurs de projet pourront être auditionnés à la demande des membres du Bureau afin de compléter l'évaluation de leur dossier, en particulier sur les modalités d'une éventuelle mutualisation de l'équipement concerné. Les porteurs de projet sont invités à joindre à leur demande une attestation sur l'honneur garantissant qu'ils sont bien éligibles aux conditions définies par la Région Île de France.

Nature et modalités d'intervention

- Les projets retenus seront co-financés par le Conseil régional d'Île-de-France. Taux maximum 66% des dépenses HT pour le matériel semi-lourd dont le coût total est supérieur à 200k€ HT.
- L'identification des conditions du co-financement de 34% lors du dépôt de dossier de candidature est fortement encouragée.
- Sur demande, le Bureau Exécutif du DIM STEM-Pôle pourra mettre par ailleurs à la disposition des porteurs de projets retenus un CDD d'ingénieur d'une durée d'un an. Ce poste, dont la date de démarrage sera déterminée en fonction des besoins de l'installation de l'équipement (au plus tard le 31 décembre 2011), est destiné à aider les équipes récipiendaires à mettre en œuvre au plus vite les technologies nouvelles dont elles bénéficieront du fait du financement régional. L'Institution responsable devra s'engager auprès du Conseil régional à prendre les mesures nécessaires au maintien de l'activité de l'équipement concerné au-delà de la période d'un an couverte par le contrat d'ingénieur.

Démarches à entreprendre

- Les documents de l'appel à projets et du dossier de candidature sont téléchargeables à partir du lien internet : [Appels à projets 2010 STEM-Pôle](#)
- Un exemplaire du dossier de candidature complet sera renvoyé **par courrier ET par courrier électronique** à :

Albert TASTEYRE
Chargé de mission - DIM STEM-Pôle Ile-de-France
I-STEM - Genopole Campus 1
5, rue Henri Desbruères
91030 Evry Cedex – France
E-mail : contact@stempole-idf.com

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



Calendrier prévisionnel

- 1^{er} décembre 2009 : Lancement des appels à projets
- **1^{er} mars 2010 : Clôture de dépôt des dossiers**
- Mars à mai : Evaluation des dossiers de candidature
- Mai : Sélection des projets par le Bureau Exécutif du STEM-Pôle et rendu du rapport à la Région
- Juillet : Vote du rapport par la Commission Permanente du Conseil régional d'Ile-de-France
- Août à novembre 2010 : Signature de la convention principale (Région/AP-HP) et des conventions de reversement (AH-HP/organismes gestionnaires). Les contrats de travail des candidats ne pourront être signés qu'après signature des deux conventions.